

Motion CAMIEG

Assemblée Générale des CMCAS

le 17 octobre 2013

Les Caisses Mutuelles Complémentaires d'Action Sociale réunies ce jour en Assemblée Générale décident d'interpeller le gouvernement sur les arbitrages que le parlement aura à valider dans le cadre du Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale.

Depuis cet été et les derniers échanges avec les pouvoirs publics, les CMCAS considèrent, totalement inacceptables les propositions de l'article 24 du PLFSS 2014.

Les CMCAS veulent réaffirmer les enjeux concernant notre régime notamment sur :

1. Le renforcement de la solidarité avec les inactifs qui n'est pas garantie dans notre régime spécial de Sécurité Sociale.
2. Une amélioration des prestations de 20 M€ à minima pour tous. Proposition juste et responsable construite avec les services de la CAMIEG et validée à une très large majorité par le Conseil d'Administration.
3. L'ajustement des cotisations pour stopper la constitution d'excédents.
4. La création d'un fond d'action sociale, qui permettra de verser des aides supplémentaires aux assurés, comme toute CPAM du régime général.

Les CMCAS veulent rappeler également que sur ce dossier, elles se mobilisent avec les assurés depuis de nombreuses années pour :

- garantir le fonctionnement de leur caisse qui a été mis en œuvre dans des conditions totalement désastreuses, avec les conséquences inadmissibles sur la gestion des dossiers des assurés.
- Ouvrir des négociations sur les excédents, auxquelles les employeurs ont tout fait pour ne pas s'engager et retarder celles-ci, bloquant par leurs propositions, toute évolution sur la solidarité.

Les CMCAS demande au gouvernement de respecter les décisions du Conseil d'Administration de la CAMIEG qui représente, nous le rappelons, 1% de notre population française et qui sont repris dans les quatre points de cette motion.

Elles demandent instamment que les élus du Conseil d'Administration de la CAMIEG, mandatés par les Fédérations Syndicales, soient reçus par les élus du parlement pour défendre leurs propositions avant tout arbitrage.

Montreuil le 17 octobre 2013